

Campagne 2021

Projets Sportifs Fédéraux

06 avril 2021



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DU SPORT-BOULES



La campagne 2021

- Tous les dossiers sont à déposer sur la plateforme [« lecompteasso »](#)
- La campagne débute le vendredi 9 avril 2021 à 10h
- La campagne se termine le lundi 17 mai 2021 à 10h



Le nombre d'actions maximales

- Une seule demande doit être déposée par structure avec la possibilité de proposer au maximum:
 - 6 actions pour les ligues
 - 5 actions pour les CBD
 - 4 actions pour les clubs



Les actions

- Toutes les actions proposées doivent être en lien avec les 5 axes proposés et leurs objectifs prioritaires (voir annexe avec les exemples d'action par objectif)



Le montant minimal de subvention

- Le seuil minimal d'aide financière pour un bénéficiaire, **pour l'ensemble de ses actions et par exercice**, s'élève à 1500 €
 - Ce seuil est abaissé à 1000 € pour les structures dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR



La temporalité des actions

- Toutes les actions devront couvrir l'année 2021



Campagne PSF 2020 – La gestion des bilans

- Un bilan des actions **subventionnées en 2020** est obligatoire sur la plateforme [« lecompteasso »](#) **avant toute demande 2021** (voir les différents cas de figure dans le document Campagne PSF 2020 – La gestion des bilans)



Les différents documents pour la campagne 2021 des Projets Sportifs Fédéraux

- Note de cadrage PSF - FFSB
- Annexe PSF - FFSB : Exemple d'actions campagne 2021
- Guide 2021 - Le Compte Asso - Comptes Rendus financier
- Guide 2021 - Le Compte Asso - Faire une demande PSF
- Guide 2021 - Le Compte Asso - Compléter la partie administrative
- Guide 2021 - Le Compte Asso - Créer son compte
- Modèle de déclaration sur l'honneur
- Campagne PSF 2020 - La gestion des bilans



Pour toute demande de renseignements

- Nous contacter à l'adresse mail :
- psf@ffboules.fr

